

Déclaration des performances

Référence: DOP 10-02

version 2 : 1-6-2019

1. Code d'identification unique du produit : éléments linéaires en béton précontraint
G : pannes en béton précontraint
BX : poutres en béton précontraint
I : poutres en béton précontraint avec une section transversale en forme de I
IV : poutres en béton précontraint avec une section transversale en forme de I, et inertie variable
2. Identification : Chaque élément est muni d'une étiquette reprenant la référence du projet et le numéro d'identification unique de l'élément.
3. Usage : Élément porteur dans l'édification de bâtiments et d'autres constructions civiles.
4. Fabricant : STRUCTO NV
Steenkaai 107
B-8000 Brugge
Belgique
tél +32(0)50/44.43.42
info@structo.be
5. Système d'évaluation et de vérification du maintien des performances : Système 2+
6. Prestations de l'organisme notifié : L'organisme notifié Probeton (référence d'identification 1176) a réalisé sous le système 2+, l'inspection initiale des installations de production et du contrôle de la production en usine. Il assure de façon permanente la surveillance, l'appréciation et l'évaluation du contrôle de production en usine. Dans ce cadre, il a délivré le certificat de conformité du contrôle de production en usine.
7. Norme harmonisée : EN 13225 complété par les corrections, les addenda et les annexes nationales éventuelles.

8. Performances

Caractéristiques essentielles selon le tableau ZA.1 de la norme EN 13225	Performance
Résistance à la compression du béton	C50/60 à C80/95
Résistance ultime et limite d'élasticité en traction de l'acier armature passive acier précontraint	$f_{yk} = 500 \text{ N/mm}^2$, $f_{tk} = 550 \text{ N/mm}^2$ $f_{pk} = 1860 \text{ N/mm}^2$
Résistance mécanique (méthode 3)	déterminé par projet
Résistance au feu (méthode 3)	déterminé par projet
Substances dangereuses	NPD (performance non déclarée)
Durabilité vis-à-vis de la corrosion	déterminé par projet
Dispositions constructives	déterminé par projet

9. Déclaration : Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 ci-dessus sont conformes aux performances déclarées reprises au point 8. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour et au nom du fabricant, par

Mathias Folens
Bruges, le 1 juin 2019

